

Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

Services d'intérêt général et projet de Constitution : de très timides avancées

Le projet de Constitution présenté par le Præsidium de la Convention, lors des séances des 30 et 31 mai dernier, ne fait que de très timides avancées dans la reconnaissance des services d'intérêt général :

Première avancée : l'introduction de la charte des droits fondamentaux dans la Constitution donne une valeur constitutionnelle à l'article 36 de cette charte. Il faudra, cependant, que les justiciables aillent jusqu'à la Cour de justice (et cela ne sera pas facile si l'accès des citoyens à la Cour n'est pas amélioré) pour pouvoir faire reconnaître concrètement leurs "droits d'accès aux services d'intérêt général".

Deuxième avancée : l'article 16 du traité CE est repris sans modification significative dans la troisième partie ("Les politiques de l'Union"), mais sa place est rehaussée puisqu'il figure à l'article 3 de cette partie, dans les clauses d'application générale. Comme pour l'environnement et l'égalité homme femme, il devra en être tenu compte dans les politiques communautaires.

Troisième avancée : les notions d'égalité, solidarité, non-discrimination sont introduites dans l'article 2 ("Les valeurs de l'Union"), de la partie I du projet de Constitution ("Les objectifs de l'Union"), tandis que celles de "économie sociale de marché", "combat contre l'exclusion sociale et promeut la justice et la protection sociale [...] la solidarité entre les générations et la protection des droits des enfants", "promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale et la solidarité entre les États membres", "respecte la richesse de la diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen" sont introduites dans l'article 3 de la Constitution.

Rien de décisif, donc, pour rééquilibrer la politique de la concurrence par de réels objectifs européens d'intérêt général et les articuler. Si le projet restait en l'état, il faudrait beaucoup de travail et de temps pour parvenir à ce rééquilibrage et cette articulation. Par ailleurs, seuls les services économiques d'intérêt général sont pris en compte.

Cependant, tout n'est peut être pas joué.

Lors de la séance des 30 et 31 mai, les services d'intérêt général ont resurgi dans les débats : une vingtaine de Conventionnels a pris la parole, pour demander leur constitutionalisation ; deux autres (représentants du parlement suédois/droite, et du gouvernement néerlandais) ont demandé qu'ils ne soient pas exemptés des règles de la concurrence. Le Præsidium doit présenter, avant la séance des 5 et 6 juin prochains de la Convention, une nouvelle mouture du projet de Constitution. Espérons qu'il tiendra compte de ces nombreuses interventions, notamment celle de Michel Barnier, membre de la Commission et du Præsidium.

.../..

Services of general interest and the Constitution draft : very little progress

The Constitution draft presented by the Convention Praesidium, during the 30th and 31st May session, has made very little progress in the recognition of services of general interest:

First improvement: the introduction in the Constitution of the charter of fundamental rights, provides constitutional weight to article 36 of this charter. It will, however, require those subject to the law to go as far as the Court of Justice (which would prove very difficult if access to the Court by simple citizens is not simplified) in order to effectively claim their "rights of access to services of general interest".

Second improvement: article 16 of the EC treaty is reproduced, without any significant amendments in the third part, ("The Union's policies"), however, its position is upgraded, since it is now placed in article 3 of this part, in the general implementation clauses. As is the case with environment and man-woman equality it will have to be taken into consideration in Community policies.

Third improvement: the notions of equality, solidarity and non-discrimination are introduced in article 2 ("Values of the Union"), of part I of the Constitution draft ("The Unions objectives") whereas those of the "market social economy", "fight against social exclusion and promote justice and social protection [...] solidarities among generations and the defence of children's rights", "promotion of economic, social and territorial cohesion and solidarity among Member States", "respect of cultural and linguistic diversity and wealth and watch over the preservation and the development of European cultural heritage" are introduced in article 3 of the Constitution.

There is, therefore, nothing decisive to balance the competition policy by concrete European objectives of general interest and to link them together. If the draft were to remain as it is now, it would require a lot of effort and time in order to achieve this balance and this linkage. Further only economic services of general interest are taken into consideration.

However, perhaps everything is not completely finalised

During the session of 30th and 31st May, services of general interest resurfaced in debates: twenty members of the Convention spoke in favour of the inclusion of these services in the Constitution, two more (representatives from the Swedish parliament/right and from the Dutch government) demanded that they should not be exempted from the rules of competition. The Praesidium is to present, before the Convention session of 5th and 6th June, a new version of the Constitution draft. We hope that it will take into consideration a number of contributions, in particular that from Michel Barnier, Member of the Commission and of the Praesidium.

Livre vert : se saisir des enjeux

Les Conseils européens de Nice, Laeken et Barcelone avaient demandé à la Commission européenne de faire rapport sur la faisabilité et le contenu d'une directive-cadre sur les services d'intérêt général, de nature à affermir leur base juridique d'existence et à rééquilibrer les logiques de concurrence et d'intérêt général (voir bulletins 70, 94/95, 101/102).

La Commission européenne a estimé que les orientations qui pourraient servir de base à cet exercice étant insuffisamment clarifiées, en particulier entre les Etats membres, il était préférable de passer par la publication d'un Livre vert ouvrant un large débat public. En fonction des orientations qui prévaudront, elle pourrait alors éventuellement faire des propositions de type législatif ou autre.

Le Livre vert, adopté le 21 mai dernier, dépasse largement les choix à opérer en matière législative et repose l'ensemble des enjeux européens touchant : ♦ à la définition et à la place des services d'intérêt général dans l'Union européenne, aujourd'hui et demain ♦ à la mise en œuvre du principe de subsidiarité et donc aux compétences qui doivent revenir à l'Union dans les domaines où elle est plus efficace que chacun des Etats membres oeuvrant séparément ♦ aux évolutions des rapports entre services économiques et non-économiques, en regard de l'application du droit de la concurrence ♦ aux rapports entre règles sectorielles, prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun, et dispositions pouvant être communes, comme composantes d'une définition européenne ♦ au mode de définition des missions et obligations, au choix des formes d'organisation pour leur mise en œuvre et aux régulations à construire ♦ à l'attribution des missions et à la possibilité de maintenir la gestion directe ("régie" ou "in house") ♦ aux formes de financement possibles de ces objectifs et obligations ♦ à la nécessaire évaluation européenne aussi bien des effets des politiques de libéralisation que des performances des services ♦ aux rapports entre règles définies par l'Union européenne pour elle-même et les négociations auxquelles elle participe dans le cadre de l'OMC concernant l'Accord général sur le commerce des services ♦ à la place des services d'intérêt général dans les politiques de coopération avec le Sud.

Sur ces différents aspects, le Livre vert pose 30 questions à tous ceux qui voudront contribuer aux débats. Le délai de réponse est limité au 15 septembre, ce qui est bref, mais apparaît nécessaire pour relier ces débats avec l'élaboration de la Constitution européenne, tant l'affermissement de la base juridique d'existence des services d'intérêt général devrait d'abord reposer sur leur constitutionnalisation.

Compte tenu de l'ampleur des enjeux, nous invitons tous nos lecteurs, toutes les organisations, l'ensemble de la société civile à se saisir du Livre vert et à apporter des réponses nombreuses à la Commission européenne. Pour sa part, le CELSIG propose de coordonner les contributions des organisations européennes (une première journée de travail est organisée, à cet effet, le 17 juin prochain à Bruxelles) et de faire circuler les informations et contributions, afin que le débat à parti du Livre vert permette de réelles avancées pour les peuples et citoyens européens.

Livre vert consultable (en allemand, anglais, français) sur http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/services_general_interest/ . Nous invitons tous nos lecteurs à en faire une lecture attentive.

Green Paper: grasping the stakes

The European Councils of Nice, Laeken and Barcelona had asked the European Commission to make a report on the feasibility and the content of the framework-directive on services of general interest, so as to strengthen the legal basis of their existence and to balance the arguments for competition with those for general interest. (See bulletins 70, 94/95, 101/102).

The European Commission considered that the leanings which would serve as the basis to such an exercise were not sufficiently clarified, in particular between Member States, it was thus preferable to go through the publication of a Green Paper, opening a wide public debate. From the tendencies which will emerge from this debate it could then possibly make some proposals of legislative or different type.

The Green Paper adopted on 21st May, goes well beyond the choices to be made in legislative matters and repeats the totality of European stakes concerning: ♦ the definition and the place of services of general interest in the European Union today and tomorrow ♦ the application of the principle of subsidiarity and, thus, the competences which should be accorded to the Union in areas where it is more efficient than each of the Member States working separately ♦ the evolution of the relationship between economic and non-economic services with respect to the application of competition law ♦ relationship between sector based rules, taking into consideration the specific characteristics of each, and measures that could be common, as components of a European definition ♦ method of definition of missions and obligations, choice of the forms of organisation for their implementation and regulations to be established ♦ the assignment of missions and the possibility of maintaining direct management ("in house") ♦ possible forms of financing these objectives and obligations ♦ the necessary European assessment of both the effects of liberalisation policies and the performances of services ♦ the relationship between rules established by the European Union, for itself, and negotiations in which it takes part in the framework of the WTO concerning the General Agreement in Trade of Services ♦ the place of services of general interest in the policies of cooperation with the South.

On these different aspects, the Green Paper poses 30 questions to all those who would like to contribute to the debates. The reply deadline is fixed at 15th September, which is short but necessary to ensure that these debates are associated with the preparation of the European Constitution, since the strengthening of services of general interest depends on their being included in the Constitution.

Considering the importance of the stakes, we are calling upon all our readers, all organisations and the whole of the civil society to go through the Green and provide a lot of answers to the European Commission. On its part CELSIG is suggesting the coordination of contributions from European organisations (the first workshop to this effect will be held in Brussels on 17th June) and, the distribution of information and contributions in order that the debate from the Green paper enables the achievement of real progress for European peoples and citizens.

The Green Paper (in German, English and French) is at http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/services_general_interest/ We are inviting all our reader to read it attentively

NOUVELLES-NEWS-EUROPE est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, *is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest*, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 43 71 20 28. E-mail : <celsig@celsig.org> Directeurs de publication, *Publishers* : Pierre Bauby et *and* Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, *chief editor* : Katherine Varin. Traduction, *translation* : Jeremiah Chiumia. Diffusé exclusivement par E-mail. *Distributed by E-mail exclusively.* Abonnement 1 an : 100 €. *Subscription for 1 year: €100.* Bulletin d'abonnement sur demande. *Subscription form available on request.*